



ASSOCIATION FRANCOPHONE
DE PSYCHOLOGIE ET PSYCHOPATHOLOGIE
DE L'ENFANT ET L'ADOLESCENT

WEBINAIRE

Mardi 18 janvier 2022 18h00-19h00

Accès gratuit sur pré-inscription

La mémoire de travail dans le développement typique et atypique des enfants



Avec



Christophe Fitamen

Docteur es sciences, Enseignant-chercheur en psychologie du développement cognitif, Université de Fribourg ;
Psychologue au Centre de psychologie de la santé, Université de Fribourg - Suisse

Luísa Superbia Guimarães

Doctorante en Psychologie du Développement, Université de Fribourg - Suisse ;
M.Sc en Psychobiologie - Universidade de São Paulo - Brésil ;
Boursière d'Excellence de la Confédération Suisse

**Co-auteurs du dossier *La mémoire de travail et le développement de l'enfant*
ANAE n° 171- avril 2021 coordonné par Valérie Camos et Christophe Fitamen**

Faire ses devoirs de mathématiques tout comme ranger sa chambre sont toutes deux des activités dépendantes de notre capacité de retenir et manipuler des informations en mémoire de travail.

Cette capacité est impliquée dans quasiment toutes les activités de la vie quotidienne comme durant le raisonnement, le calcul, la compréhension et la production du langage, et les apprentissages scolaires.

La mémoire de travail est le moteur du développement cognitif chez l'enfant.

Il est donc indispensable aux psychologues de l'enfance et de l'éducation, aux pédopsychiatres et aux éducateurs de connaître sa structure et son fonctionnement au cours du développement de l'enfant.

Ce webinaire aura comme but de présenter les composantes et le fonctionnement de la mémoire de travail chez les enfants à développement typique et les aspects pathologiques de son fonctionnement dans le trouble neurodéveloppemental le plus fréquent : le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

Pour rejoindre le webinaire, merci de vous préinscrire sur : www.appea.org

Le lien direct vous sera adressé par mail le matin même ou la veille.

Pour toute sollicitation : contact@appea.org

Webinaire suivant mardi 1er février 2022